

## Promotion Interne

### Critères d'examen des Dossiers

### Accès à un grade de Catégorie B

<b>Critères</b>	<b>Points</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Détail</b>
<b>Fonctions Responsabilités Valeur Prof</b>	50	60,00%	40 pts Chef de Serv 30 pts Adj Chef Serv 25pts chef équipe ou 20 pts Missions particulières/technicité/conduite de projets complexes  10 pts Avis Chef sce
<b>Expériences Prof Formations Concours</b>	15	20,00%	5 pts effort de formation (1)  Présentation Concours(2) 5 pts oral 5 pts écrit
<b>Ancienneté</b>	35	20,00%	1 pt par année dans la limite de 35 années (3)
<b>Avis autorité territoriale</b>	20	50,00%	Apprécié au regard des capacités à assumer des responsabilités supplémentaires, des compétences techniques, relationnelles et managériales en lien avec le grade cible, et en considération de l'organisation et de l'environnement de la collectivité
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>150,00%</b>	

(1) Barème : 1 pt par jour sur une période de 2 ans

(2) Concours correspondant au grade et à la filière visée par la promotion interne dans les 2 ans précédents

(3) Apprécié au 1<sup>er</sup> janvier de l'année ou le poste est ouvert pour les services en qualité de stagiaire et titulaire accomplis dans la fonction publique (FPT/FPH/FPE)